

GUIDE PREPARATION VOYAGES

Ce guide est destiné aux Saristes souhaitant organiser un voyage pour le club, il a pour objectif de fournir toutes les informations nécessaires à sa préparation. Il présente de la façon la plus exhaustive possible les éléments financiers propres à notre club.

Il est composé d'une description des différentes étapes et d'annexes. Dans ces annexes figurent des exemples, les documents vierges seront actualisés et remis aux organisateurs du séjour par la commission voyage, les frais de préparation seront réévalués régulièrement.

Le rôle de la Commission Voyage est d'accompagner les animateurs dans le processus de préparation du projet puis de le valider. Elle n'intervient pas sur les choix de fond du séjour.

La Commission Voyage est composée de la présidente du club, de la secrétaire programme, du trésorier et de deux membres du C.A. correspondants tourisme (Formation FFRandonnée)

(D. Strich, J. Viaud, R. Emery, R. Cantinau & J.L. Lavoix actuellement).

Sortie annuelle de 5/10 jours

Préparation du séjour

Plusieurs destinations ainsi que la période peuvent être proposées, la Commission Voyage donne son accord avant **tout engagement**.

Choix hébergement :

Capacité (40/60), emplacement judicieux, pension complète avec pique-nique le midi. Plutôt chambres simples ou doubles, des chambres particulières moyennant supplément peuvent être proposées selon les possibilités.

Choix des randos, des visites :

Les randonnées doivent être praticables par tous les adhérents du club: éviter de longues randos et des dénivelés importants (Indice IBP: permet d'évaluer le niveau de difficulté de la randonnée), pour les randos à la journée prévoir **si possible** un stationnement pour le car le midi afin de ramener des randonneurs si besoin.

La reconnaissance des randonnées est indispensable.

Circuits & trajets en car :

Trajets aller-retour à calculer précisément avec les pauses.

Prévision précise des transferts : longueur et durée.

Ces deux points sont à construire si nécessaire avec l'autocariste.

Prévoir les stationnements du car.

Organisation :

le timing est important, durée des randos et des visites, temps de déplacement en car, temps de repas...

Rédaction du programme :

Il faut remplir précisément **les annexes 12 & 7 FFRandonnée** (annexe 2) destinées à l'enregistrement du voyage auprès de la FFRandonnée.

Etablissement du budget: (Utilisation du tableau en annexe 1)

Hébergement :

40/60 + le chauffeur. (Pension complète avec pique-nique le midi).
Les devis doivent être signés.

Transport :

Coût du car : Trajets A/R, calcul précis de tous les déplacements à effectuer pour la pratique des randonnées et les visites. Faire établir 2 devis minimum suivant planning présenté en annexe 2 (Annexe 7 FFRandonnée).
Préciser les péages, autres transferts et parking dans le devis.
Les devis doivent être signés.

Visites:

Coût visites : négocier des tarifs groupes.

Frais annexes :

Frais préparation : se référer au tableau en annexe 1 concernant les frais Km et autres, utiliser la fiche de frais en vue du remboursement de ceux ci. La base de remboursement serait la suivante: 4 personnes pour 2 reconnaissances de quelques jours, adaptable évidemment, notamment à toutes situations imprévues.

Options : transfert (téléphérique, etc.), location raquettes, transport.

Pourboires: Chauffeur (40 à 100 € selon durée du séjour), Services (20 à 100 € selon durée), données issues de l'historique de la comptabilité de la SAR.

Convivialité: cadeaux, apéros : à définir précisément.

Cotisations FFRA : reversées à la Fédération.

Assurance annulation facultative:

Il faut proposer une assurance aux participants, le prix varie selon le coût du séjour (Annexe 4: annexe 11 FFRandonnée) .

Bilan financier AVANT le séjour:

Le budget prévisionnel est présenté à la commission, un tableau prévisionnel des règlements aux prestataires et des paiements du séjour par les participants est établi (Annexe 5). Dates et montants sont clairement présentés. Les devis sont signés par la présidente du club.

Bilan financier APRES le séjour:

Un bilan financier du séjour est établi après le voyage avec les organisateurs, la commission voyage et le trésorier du club. Les synthèses sont présentées en A.G. avec le rapport financier.

Communication à la SAR

Commission voyage:

Préparation en lien avec les organisateurs et membres de la commission puis validation.

Documents pré-inscription, assurances :

Ce **bulletin de pré-inscription** (Annexe 3) doit être rédigé précisément, il reprend les informations de l'annexe 12 FFRandonnée destinée à l'immatriculation du voyage.

Il présente le voyage, le coût prévisionnel (séjour, options et assurances facultatives), les dates de règlement, modalités de pré-inscription.

Il peut être expédié environ 6 mois avant le séjour, ce délai est variable selon la nature et le lieu du séjour: quelques semaines pour la sortie d'un jour à 1 an pour le séjour annuel (Irlande par exemple).

Diffusion du projet de séjour:

Les bulletins de **pré-inscription** sont envoyés. Les participants doivent impérativement être affiliés à la FFRandonnée et assurés (licence club ou Pass Découverte couvrant la durée du séjour).

L'envoi des bulletins est effectué par la secrétaire programme.

Le projet est mis en ligne sur le site de la SAR.

Inscription au séjour:

APRES validation et immatriculation du voyage par le correspondant tourisme du CDRP 17 (Item enregistrement FFRandonnée), le **bulletin définitif d'inscription** est envoyé aux pré-inscrits (Annexe 3 : annexes 13 & 13 bis FFRandonnée) ainsi que les documents relatifs à l'assurance (Annexe 4: annexes 11, 11bis & 11ter), à tous les adhérents avec date limite de retour. Il faut impérativement avoir la preuve d'une proposition d'assurance acceptée ou non par le voyageur.

Suivi des inscriptions:

Par les organisateurs, il est indispensable d'établir un tableau sur lequel figurent précisément les coordonnées des participants, leurs règlements successifs, l'assurance ou non.

Si le nombre de demande d'inscriptions dépasse la capacité prévue, une liste d'attente est établie. Les inscriptions sont faites dans l'ordre de réception des bulletins.

Dans l'hypothèse où il serait nécessaire de déclencher une demande de remboursement de séjour auprès de l'assurance, il faut l'effectuer très rapidement après communication des documents par le participant.

Annulation d'un participant:

Avant l'inscription à la FFRandonnée:

- * si le participant est remplacé par un autre, ce dernier règle le montant du voyage et le chèque éventuel d'assurance au club, le club rembourse ensuite le participant ayant annulé.
- * Si pas de remplaçant: perte de la totalité ou partie de l'acompte (part du coût de l'autocar).

Après inscription à la FFRandonnée:

- * si pas de remplaçant et pas de motif ouvrant à remboursement par l'assurance, l'acompte (partiel ou total) et assurance sont perdus,
- * si prise en charge par l'assurance le participant est remboursé **par celle ci** sauf la prime d'assurance.
- * Si le participant est remplacé, il perd quand même assurance et cotisation Immat. Tourisme (Qqes euros).

Paiement du voyage par les participants

Les demandes de paiements sont effectuées par le secrétaire programme selon les dates prévues.

Il est possible maintenant de régler par carte bancaire via le site Hello Asso.

Il est important de souligner l'intérêt de cette formule car cela évite de souscrire l'assurance annulation de Groupama à condition de détenir une carte ayant l'option (à chacun de vérifier).

Enregistrement F.F.R. (CDRP 17)

Demande immatriculation du voyage au correspondant CDRP 17 via le site FFRandonnée du club: effectuée par la commission voyage avec un organisateur du voyage.

Utilisation des différentes annexes précédemment rédigées.

Inscriptions des participants sur le site de la FFRandonnée après obtention de l'immatriculation : effectuées par la commission voyage et organisateurs au vu des bulletins de pré-inscriptions et assurances

Remise aux inscrits des formulaires définitifs inscription au séjour signés (Cf. Item communication SAR).

Sortie Raquettes et Voyage itinérant

La démarche est identique :

Trajets sont adaptés soit covoiturage ou mini Bus. Attention: le covoiturage ne doit pas être intégré au séjour (afin d'éviter d'éventuels problèmes d'assurances FFRandonnée/ conducteurs).

Pour l'itinérant: le descriptif des randonnées doit être complet (tracé sur carte IGN, durée et indice IBP); les types d'hébergements précisés (hôtels, gîtes, ...); la reconnaissance des randonnées étant compliquée (Temps & distance), il faut privilégier des sentiers balisés (GR, GRP, PR).

Sortie une journée (voyage fin d'année)

La démarche est identique:

Trajet est adapté soit car, covoiturage ou mini bus (suivant le nombre d'adhérents susceptible de s'inscrire, les Km et donc budget)

Annexe 1

Synthèse financière

Prestations						
Hebergement						
Jour						
pension complete base double						
Chauffeur (chambre ind)						
Apero / anniversaire						
taxe de sejour						
Remise 10% FFRANDO (à vérifier)						
Gratuité Groupe						
Gratuité Chauffeur						
Transport						
Car						
Chaintrier						
Alentours Autocars:						
parking						
/pers						
Visites						
lundi						
mardi						
mercredi						
jeudi						
vendredi						
samedi						
Frais annexes						
Frais de préparation						
Options Telepherique Raquettes						
bagages ..						
Pourboire chauffeur						
Pourboire service						
Cotisations FFRA						
Cadeau						
Moments de convivialité						
Imprévus						
Objectif						
Ecart / Objectif ???						
Prix voyage / pers SAR						

Synthese financière

Roger Cantiniou 03/03/2022

Indemnités préparation voyages SAR

Ces frais sont intégrés au coût du voyage et donc partagés entre chaque participant.

Indemnités déplacements :

Auto: Indemnité kilométrique (base service fiscaux et CDRP 17) qui sera revalorisée chaque année (Exemple pour 2022: 0,45/km pour véhicule 7cv).

Nombre kilomètres : base Mappy ou ViaMichelin

Autoroute : base ticket ou facture

Autres : factures trains, bus

Indemnités hébergement/repas: (Référence Guide impôts pour indemnités professionnelles) qui seront revalorisées chaque année, remboursements sur factures avec les montants maximum suivant:

Pour 2022:

Nuitée : 1 personne : 70 € + 5 € (Petit déjeuner) soit 75 €

couple : 70 € + 5 € + 5 € (Petits déjeuners) soit 80 €

Diner : 20€ / personne

Frais Annexes: (factures)

Affranchissements.

Tous les achats liés directement à l'organisation du voyage. Les cartes et guides, quand ils sont remis au club à l'issue du voyage, sont remboursés sur le budget général de la S.A.R.

Demande de remboursement:

Remplir la fiche de frais jointe.

Annexe 2

Planning Vallée de Chevreuse

Annexe 7

	Lundi 6 septembre 2021	mardi 7 septembre 2021	mercredi 8 septembre 2021	jeudi 9 septembre 2021	vendredi 10 septembre 2021	samedi 11 septembre 2021	Hyp KMS non validé par l'autocariste
Hyp 00x	420	100	100	77	100	468	1265
	Petit dej 7h 9H	Petit dej 7h 9H	Petit dej 7h 9H	Petit dej 7h 9H	Petit dej 7h 9H	Petit dej 7h 9H	
	Chaussures de rando proeres						
Deroulement journée	Visite de Dourdan	Les 4 châteaux en vallée de Chevreuse	Vallée de Bievres, étang des arcades de Buc et et Jouy en Josas	Port Royal et chemin de Racine et Chevreuse	Tout sur Versailles	Villandry	
8	8h Depart pour Chateau Breteuil	8h Depart pour Chateau Breteuil	50 8h Depart Guyancourt Bouviers vallée de la Bievre	50 8h Depart la ferme Le Manet Montigny le Bretonneux	8h Depart Versailles	50	
8h30	Depart Saintes Parking Hyper U				Dépose face au château ?	8h30 depart Dourdan	
9	Début du séjour	Vigipirates 9h30 Visite Château et parc	Rando	Rando	Vigipirates Visite château		
10	Pause autocariste ?				Visite jardin	Pause autocariste ?	
11				Casse croule Musée Port royal Chemin de Racine			
12	Pique nique autocariste	Proximité du Chateau de Meridon	pique nique			Villandry 12h	245 pique nique
		autocariste ?	Jouy face au musée	pique nique	Pique nique Place de la Guinguette	autocariste ?	
13			passage au car chaussures !! Vigipirates Musée de Jouy	autocariste ?	autocariste ?	Visite 2h30 Parking Grille de la Reine	pique nique 13h
14			Vigipirates Musée Jouy 13h30	Château Fort de la Madeleine			
15	Visite de Dourdan	420	Durée 1h30	autocariste ?	Visite Trianon et hameau	depart Villandry 15h30	
16		17h30 RetourBreteuil		Vigipirates 15h30 Surprise			
17		Retour Dourdan	50 17h30	50 Retour Dourdan	39 Retour Dourdan	50	223
	Dourdan Belambra				Retour bus 17h30		
18	Installation					Saintes 18h 19h	
		18h30 Dourdan Belambra	18h30 Dourdan Belambra	18h30 Dourdan Belambra	19h Dourdan Belambra	Fin du séjour	
	Pot d'accueil 18h30				Après 19h		
	Diner 19h30 20h30	Diner 19h30 20h30	Diner 19h30 20h30	Diner 19h30 20h30	Diner 19h30 20h30		
Pause autocariste ?							

F:\Dourdan 2021\Planning Dourdan\Planning Dourdan 2021 03 01 annexe 7

Roger Cantiniau 11/03/2021

Annexe 3

ANNEXE N°12



Association affiliée

Notice d'information préalable
Séjour en Vallée de Chevreuse
Saintonge Aunis Randonnées

FF Randonnée
Comité départemental
Charente Maritime



Saintes, le 26 février 2021

Notice d'information
**Sortie en Ile de France, Vallée de Chevreuse,
Vallée de La Bièvres et Versailles
06 /09 au 11/09/2021**

Organisation

**Jean-Jacques GRATADOUX (06 13 74 43 40) ;
Marylise GRATADOUX (06 20 19 05 87) ;
Roger CANTINIAU (06 32 81 41 70) ;
Lydie CANTINIAU (06 87 05 43 76)**

La sortie est ouverte aux adhérents de Saintonge Aunis Randonnées, titulaires de la licence FF Randonnée 2021 avec assurance IRA ou FRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée assurés IRA/FRA.

Nombre de participants : 53 au maximum,
Trajet et déplacements : autocar

Programme :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre avec visites de lieux touristiques
Départ de Saintes le 06/09/2021 au matin (rendez-vous 8h Parking Hyper U)
Retour le samedi 11/09/2021 dans l'après - midi (vers 18h)

Hébergement :

Club BELAMBRA Hôtel – Le Normont – Avenue d'Orléans -91410 DOURDAN –
Tel : 01 60 81 66 66
En pension complète (sauf pique-nique du lundi midi),
En chambres de 2 personnes avec sanitaires complets

Coût du séjour :

Le coût du séjour est fixé à 530 € par personne, hors assurance, en pension complète, en chambre double, ou à 2 lits avec sanitaires complets (lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni, TV et Wifi dans chaque chambre).

.../...

10 avril 2021.

Nom du séjour : Séjour en Vallée de Chevreuse
Du 06/09/2021 au 11/09/2021.
Numéro du séjour : FR010250

Roger Cantinau
1 rue des Barguenas
17100 Saintes
0632814170

Bonjour à Tous,

Suite à votre pré-inscription au séjour rappelé en objet, nous avons le plaisir de vous adresser, ci-joint, en double exemplaire, le bulletin d'inscription.

Nous vous invitons à nous retourner, les 2 exemplaires de ce bulletin revêtus de votre signature.

Après régularisation par nos soins, nous vous retournerons l'exemplaire qui vous est destiné.

Vous avez la possibilité de souscrire à différentes assurances (facultatives). Vous trouverez, annexé à cet envoi, le formulaire d'adhésion correspondant. Si vous souhaitez profiter de tout ou partie de cette offre, nous vous invitons à :

-Remplir le formulaire d'adhésion et à déterminer le montant à payer.

Les inscriptions en 2020 restent acquises mais le document est à nouveau à valider car le numéro de voyage à changer.

Tous adhérents peuvent souscrire (même si vous n'avez pas retenu l'assurance en 2020)

Par contre le document avec souscription ou non doit nous être transmis et parapher.

Roger Cantinau

Les animateurs : Lydie Cantinau
Marylise et Jean-Jacques Gratadoux
Babeth Cerf Présidente de la SAR

Nota :je reste à votre disposition pour toutes questions

Notice relative aux assurances facultatives consultable à la permanence de l'Association ou sur le site de l'association (préciser ici l'adresse du site et le chemin pour accéder au document).



Bulletin d'inscription

Saintonge Aunis Randonnées 31, rue du Cormier BP 88 17100 Saintes		Assurance R.C.P. WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19 ffrandonnee@grassavoye.com Contrat n° : 41789295M / 0002 Garantie financière: GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 Contrat n° 4000716162 /0	IMPORTANT : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin	Dates: N° fédéral du séjour :
Renseignements du Client N° licence FFRandonnée : Nom : Prénom : Adresse : CP : Ville : Tél : Port Email :				
Personne à prévenir en cas de problème : Nom..... Prénom..... tel..... .mail.....				
Voyage: jours - nuitées Description : Randonnées pédestres & visites d Lieu: Dates:				
Organisateur : Nom : Saintonge Aunis Randonnées Voyage: Le voyage peut être annulé si un nombre minimum de 40 participants n'est pas inscrit à la date du		Hébergement : Mode : Nom : Ville : Chambre : Double/Twin/ Individuelle Contenu prestation: Pension - complète (Pique-nique le midi)		Transport : Autocar
Formalités : En cours de validité lors du séjour Licence FFRandonnée		Révision de prix : Voir notice d'information de l'organisateur Frais de résolution ou d'annulation : Voir notice d'information de l'organisateur		Assurances facultatives : (Barrer les mentions inutiles) • Annulation/interruption OUI NON • Bagages : OUI NON • Assistance : OUI NON Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) A renseigner, même si aucune assurance n'a été souscrite
Décompte Prix du séjour: 620€ Maj Ch .indiv.:100€ Assurance (facultative) Option 1 Option 2 Option 3	Prix unitaire	Montant	Je soussigné, _____, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve. Signature	
Total : Acompte réglé : Assurance réglée (total des options) Solde à régler Avant le			

Immatriculation Tourisme n° IM075100382.de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, Siret : 303 588 164 00051
 Agréée par les Ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Environnement
 Membre de Comité National Olympique et Sportif Français

Annexe 4



Assurance Séjours et Voyages

Fiche d'informations utiles

Guide du responsable tourisme

Annexe 11

Annexe 11 bis



Groupama



1. QUI CONTACTER ?

Annexe 11
ASSURANCES OPTIONNELLES ET LES INFORMATIONS :
 (Groupama n°41789285M - Mutuaide n°5969)
ANNULATION / INTERRUPTION VOYAGE - BAGAGES - ASSISTANCE RAPATRIEMENT
BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2023 / 2024
 I seul interlocuteur, **WTW France.**

TOUTES LES ASSURANCES DOIVENT ETRE SOUSCRITES ET REGLEES AU MEME MOMENT QUE LE SEJOUR.
AUCUNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES INSCRIPTION ET REGLEMENT DU SEJOUR.
FORMULAIRE A REMETTRE A VOTRE ASSOCIATION ORGANISATRICE

09.72.72.01.19

ffrandonnee@grassavoye.com

ADHERENT :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 E-mail : @ Téléphones / / / / / ou / / / / /
 Numéro de licence FFRandonnée ou du "Pass Découverte" :
 Inscription au voyage n° (N° de voyage FFRandonnée)
 Date d'inscription au séjour : / / Date de début du séjour : / / Date de fin du séjour : / /

Option 1 O Je souscris	De 101€ à 250€	O 11€	De 801€ à 1 200€	O 37€	De 2 001€ à 2 400€	O 71€	De 3 01€ à 3 600€	O 108€	De 5 601€ à 6 500€	O 145€
l'assurance annulation / interruption de séjour	De 251€ à 400€	O 18€	De 1 201€ à 1 600€	O 47€	De 2 401 à 2 800€	O 83€	De 3 601€ à 4 600€	O 120€	De 6 501€ à 7 500€	O 157€
De 0€ à 100.99€	O 11€	De 401€ à 800€	O 29€	De 1601€ à 2 000€	O 58€	De 2 801€ à 3 200€	O 96€	De 4 601€ à 5 600€	O 133€	

• **ANNULATION DE SEJOUR**
OPTION 2 INTERRUPTION DE SEJOUR
 O Je souscris l'assurance **BAGAGES**
 • **BAGAGES**
 Montant de la garantie : 1 200€
 Cotisation : 12.56€
 EN LIGNE
www.ffrandonnee.grassavoye.com

PAR COURRIER RECAPITULATIF DE VOTRE COTISATION
 WTW France - Département Sport Option 2 : €
 Immeuble Quai 33, Option 3 : €
 33/34 quai de Dion Bouton
 CS 70001 - 92 814 PUTEAUX Cedex
 Fait à, le, / /
 COTISATION TOTALE TTC : €
+33(0)-1-45-16-84-99
 Signature :

O Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information
IMPORTANT Vous pouvez appeler WTW France (09 7272 0119) pour obtenir des renseignements
 par WTW France (annulation - interruption de séjour / bagages)
 pour déclarer ou pour suivre un sinistre
 aucune
Néanmoins, nous ne pouvons pas ouvrir et prendre en compte la déclaration de sinistre au

« Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrions vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront pas toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour WTW France, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité et de contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse informatique.libertes@grassavoye.com ou par voie postale à l'adresse suivante : WTW France - Délégué à la Protection des Données - Immeuble Quai 33 - 33/34 quai de Dion Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.
 IMV 12 - Annexe 11 - Bulletin assurance - Mai juin 2023

Apposer ici le tampon de l'organisateur



Annexe 11ter
ANNULATION / INTERRUPTION VOYAGE – BAGAGES (contrat Groupama 41789295M)
DECLARATION DE SINISTRE (1/2) une déclaration par victime

SI vous ne faites pas votre déclaration en ligne : www.ffrandonnee.grassavoie.com **(PLUS RAPIDE ET PLUS SIMPLE)**
Vous pouvez adresser cette déclaration de sinistre à :
WTW France – Département Sport & Evènements
« Immeuble Quai 33 », 33 quai de Dion Bouton – CS70001 – 92814 PUTEAUX Cedex.

DECLARANT :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : ____ Ville :

E-mail : @ Téléphones ____ / ____ / ____ / ____ ou ____ / ____ / ____ / ____

VICTIME :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : ____ Ville :

E-mail : @ Téléphones ____ / ____ / ____ / ____ ou ____ / ____ / ____ / ____

SINISTRE :

Date du sinistre ____ / ____ / ____ Lieu du sinistre :

Déclaration succincte :

Nature du sinistre :
Cocher la case concernée

Règle générale : l'assuré doit, par des attestations, factures, ordonnances, certificats ou autres documents adéquats, prouver à l'assureur le bien-fondé de l'indemnité réclamée.
Fournir systématiquement : Copie du bulletin d'inscription + factures + dans tous les cas, les justificatifs indiqués ci-après (se reporter aux notices descriptives « Dispositions en cas de sinistre » pour les autres justificatifs à fournir selon la nature de l'événement à l'origine du sinistre)

Assurance Annulation et Interruption

<input type="radio"/>	Annulation	<ul style="list-style-type: none">le bulletin d'inscription au séjour,le bulletin de souscription à l'assurance,la présente attestation « Annulation Interruption et dommages aux bagages » complétée par l'organisateurla "notice d'information voyage" mentionnant les conditions d'annulationle cas échéant, pièce médicale comportant la pathologie de la victimele cas échéant, le document officiel précisant le lien de parenté avec la personne à l'origine de l'annulation (copie du livret de famille, certificat de concubinage,...),un R.I.B.,après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de GS ou Mutuaide.
<input type="radio"/>	Interruption	<ul style="list-style-type: none">les factures de l'Organisme habilité du Voyage,un R.I.B.,les originaux des titres de transport retour non utilisés et utilisés,la référence du dossier pour lequel l'Assuré a obtenu l'accord d'interrompre le séjour par Mutuaideou l'attestation d'intervention d'un autre assureur précisant le motif de l'intervention,après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de GS ou Mutuaide
BAGAGES Fournir systématiquement : l'original du Constat d'Irrégularité Bagages (P.I.R.) établi par le service Bagages de la Société de transport, ainsi que le ticket original d'enregistrement du (des) bagage(s) concerné(s).		
<input type="radio"/>	Perte	<ul style="list-style-type: none">les factures d'achat originales des <i>Biens garantis</i> disparus.
<input type="radio"/>	Vol	<ul style="list-style-type: none">le dépôt de plainte circonstancié établi auprès des autorités de police les plus proches du lieu du délitles factures d'achat originales des <i>Biens garantis</i>,les photos et attestations d'estimation certifiées par un expert agréé lorsqu'il s'agit de bijoux, montres, perles, pierres précieuses et objet façonnés avec du métal précieux.
<input type="radio"/>	Destruction totale ou partielle	<ul style="list-style-type: none">le témoignage écrit de l'accompagnateur ou d'un tiers et/ou un certificat médical si le dommage s'est produit lors d'un <i>Accident corporel</i> de l'Assuré,la facture des réparations du <i>Bien garanti</i> détérioré accompagné de la copie de la facture d'achat de ce <i>Bien garanti</i>.ou le certificat d'un professionnel attestant du caractère irréparable du <i>Bien garanti</i> détérioré accompagné de la facture d'achat originale de ce <i>Bien garanti</i>.attestation écrite de l'entreprise concernée.

IMv9 - Annexe 11ter - Dec.Sin. MàJ août 2022

Annexe 5

Calendrier paiements Séjour SAR Dordogne 2024

Nature des frais	Montant	Date règlement	Effectué
Frais préparation	586 €	Juin 2023	Oui
Autocar (3960€)			
Acompte 1	1000 €	Juillet 2023	Oui
Acompte 2	2000 €	15 avril 2024	
Solde	960 €	15 mai 2024	
Hauts de Marquay (20000 €) *			
Acompte 1	1000 €	Octobre 2024	Oui
Acompte 2	4000 €	15 février 2024	
Solde	15000 € *	Au moment du séjour	
Visites	3000 € env.*	Au moment du séjour	
Frais divers	2200 € env.	Au moment du séjour	

* Le montant exact sera déterminé à l'arrivée avec le nombre définitif de participants